

vables à la persuasion où ils sont qu'il est impossible d'en imposer même aux plus ignorans, vû que les griefs qu'on allegue ordinairement pour exciter un esprit de mécontentement n'existent point dans ce pays; au lieu de souffrir des ravages et des calamités de la guerre, cette heureuse Province a à peine senti une interruption des douceurs de la paix.

Ce sont des avantages dont vous, Messieurs, devez être parfaitement convaincus, et je ne doute nullement que vous ne fassiez tous vos efforts pour les faire sentir à vos Compatriotes à votre retour dans vos Comtés respectifs, et que de telles considérations rendront à augmenter la reconnaissance et l'attachement qui sont dus à notre Gracieux Souverain, aux soins paternels duquel, nous devons, sous les auspices de la providence, la jouissance de ces bienfaits inestimables.

Après quoi l'Honorable Orateur du Conseil Législatif, a dit :

*Messieurs du Conseil Législatif, et
Messieurs de la Chambre d'Assemblée,*

C'est le plaisir et la volonté de Son Excellence le Gouverneur, que ce Parlement Provincial soit prorogé jusqu'à Vendredi, le quatrième jour de Juillet prochain, pour être alors, ici, tenu ; - Et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé jusqu'à Vendredi le quatrième jour de Juillet prochain.